

ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

<http://coutumesethistoireenoisans.com/>

INFORMATION :

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site <http://coutumesethistoireenoisans.com/> ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par [formulaire](#) auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.



SOMMAIRE

P. 1-4: Le Barrage de l'Infernet – P. 5: Le jeu méli-mélo d'étiquettes de l'Oisans - Expositions de cartes postales - Brèves - Concours de Nouvelles - Prix littéraire Yvonne Sévoz
 P. 6-7: L'eau - Expositions de cartes postales - Avis de recherche – P. 8: Le patois de l'Oisans - Le Printemps du Livre 2012

N°75
 FÉVRIER
 2012

LE BARRAGE DE L'INFERNET

Par pétition du 4 janvier 1894, M. Édouard Lullin, ingénieur à Grenoble, sollicita l'autorisation d'établir un barrage avec prise d'eau sur la Romanche, au lieu-dit « La Ruinat », sur la commune de Livet-et-Gavet, pour la mise en jeu d'une usine d'énergie électrique. Une enquête publique de vingt jours eut lieu, mais dans cette seule commune.

Lors de la visite des lieux, il fut constaté que l'emplacement choisi pour le barrage était situé à 144 mètres à l'aval du pont de l'Aveynat et à 122 mètres à l'aval des travaux d'abaissement



La prise d'eau primitive de l'Infernet

d'un seuil du même nom. Invités par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, le maire du Bourg-d'Oisans et le directeur du Syndicat inférieur de l'Oisans firent observer tout l'intérêt qu'il y avait pour la plaine d'Oisans « à ne pas élever le plan d'eau » que l'on tentait alors d'abaisser alors par de coûteux travaux, et ils insistèrent « pour qu'on réservât la possibilité d'un abaissement ultérieur du seuil de l'Aveynat ». M. Lullin ayant consenti à déraser le barrage à la cote 700,65 – laissant ainsi la possibilité d'abaisser encore le seuil de 1,50 m (après exécution des travaux en cours) –

EN 2011,
 MALGRÉ QUELQUES
 ADDITIONS, DIVISIONS,
 SOUSTRATIONS :

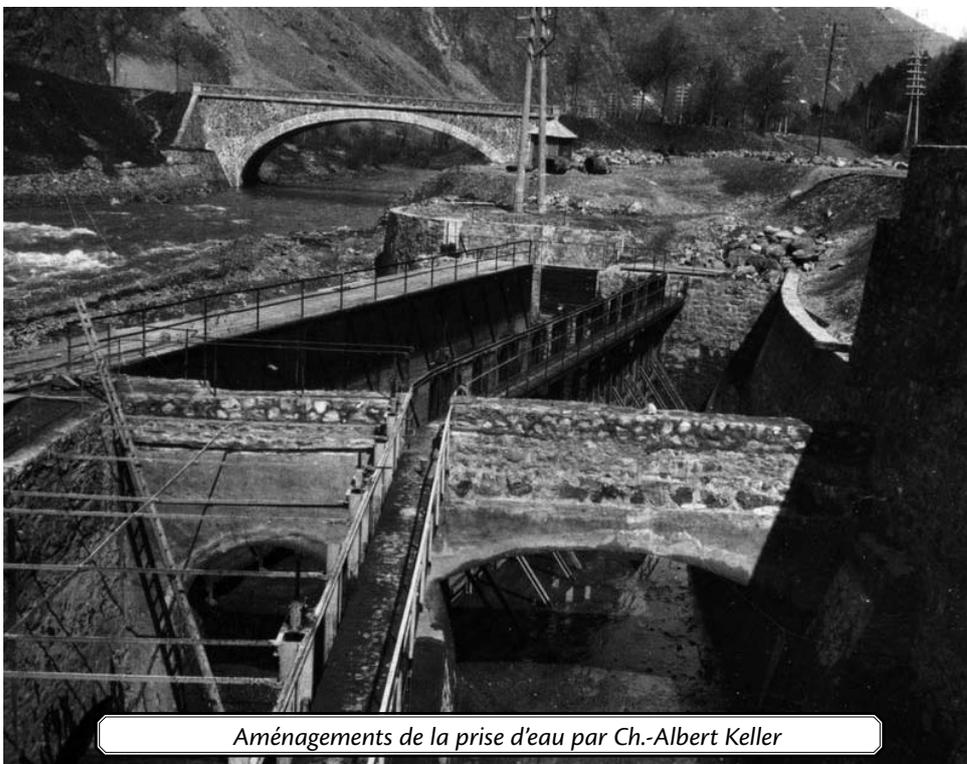
Allemont
 Auris
 Besse
 Clavans
 Huez
 La Garde
 La Grave
 Le Bourg d'Oisans
 Le Freney
 Mont de Lans
 Livet et Gavet
 Mizoën
 Omon
 Oulles
 Oz
 Saint-Christophe
 Vaujany
 Venosc
 Villar d'Arène
 Villard Notre Dame
 Villard Reculas
 Villard Reymond

RIVALES
 ET SOLIDAIRES,
 SONT DES COMMUNES
 TOUJOURS VIVANTES.

AVANT 1789,
 LE MANDEMENT
 D'OYSANS COMPRENAIT
 21 COMMUNAUTÉS, FORT
 LIÉES ENTRE ELLES :

Allemond
 Auris
 Besse
 Bourg d'Oisans
 Clavans
 Freney
 Les Gauchoirs
 Huez
 La Garde
 La Grave
 Livet
 Mondelent
 Mizoën
 Ornon
 Oz
 Saint-Christophe
 Vaujany
 Venosc
 Villard d'Aresnes
 Villard Eymond
 Villard-Reculas

DE LEURS RIVALITÉS,
 DE LEURS
 SOLIDARITÉS,
 QUE RESTE-T-IL ?



Aménagements de la prise d'eau par Ch.-Albert Keller

les représentants du Bourg déclarèrent « se contenter de cette concession »...

Les ingénieurs du service hydraulique rédigèrent un rapport en date du 12 juillet 1894 qui rappelait que le plus grave danger qui menaçait la plaine de l'Oisans était « l'exhaussement progressif du lit de la Romanche » et qu'on ne pouvait « lutter contre ce danger qu'en augmentant la pente du torrent par l'abaissement du seuil qui ferme l'extrémité de la plaine ». Tenant compte de cet abaissement, les ingénieurs avaient donc, en maintenant l'emplacement du barrage, confirmé la cote 700,65 comme niveau de sa crête.

Un arrêté définitif fut pris par le Préfet le 13 septembre 1894. Son article 2 indiquait que l'ouvrage devait avoir une largeur de 30 m et que sa crête serait « dérasée à 4,35 m en contre-bas du dessus d'une barre de fer scellée dans un gros bloc de rocher sur la rive droite de la Romanche à 144 m à l'aval de la tête aval du pont de l'Aveynat, point pris pour repère ». L'article 3 précisait que dans le prolongement du barrage formant déversoir, sur l'alignement de celui-ci, serait aménagé « un pertuis de 6 m de débouché libre destiné à l'écoulement des graviers ». Le seuil du pertuis devait être arasé à 2,50 m en contrebas de la crête du

barrage, « soit à 6,85 m en contre-bas du repère ». Les vannes fermant ce pertuis seraient arasées au niveau de la crête du barrage.

Par la suite, l'ingénieur Lullin céda ses droits à MM. Jacques Falcouz et C^{ie} auxquels devait succéder la Société Électro-Chimique de la Romanche. Cette dernière fit exécuter, au cours de l'hiver 1899-1900, le barrage de prise d'eau ainsi qu'une galerie en rive gauche servant de canal d'amenée. Le barrage était divisé « en trois arcs formant voussoirs appuyés sur des piliers de 10 x 3 m ». L'ensemble présentait « en plan la forme d'un arc de cercle de 60 m de rayon à la crête du barrage ».

En 1907, la Société Keller-Leleux, qui avait succédé à la Société Électro-Chimique de la Romanche, fit sans aucune autorisation des modifications importantes au barrage, relevant sa crête de deux mètres environ, par le moyen de poutrelles en fer supportant des plateaux. L'année suivante, à la suite d'une crue, et pour éviter une inondation de la plaine des Sables, la Société fut obligée de faire sauter à la dynamite une partie de la surélévation non autorisée, qu'elle s'empessa toutefois de reconstruire.

Au mois de juillet 1914, une nouvelle crue charria des arbres entiers

qui furent arrêtés par les poutrelles de surélévation, refoulant les eaux dans la plaine. Le 1^{er} septembre 1918, les six syndicats de l'Oisans adressèrent à la Société Keller-Leleux une lettre de protestation relative à la surélévation d'environ 1,30 m du barrage, indiquant que cette situation était « très préjudiciable aux intérêts des syndicats de la plaine d'Oisans », et qu'ils ne sauraient la « tolérer plus longtemps ». En réponse, M. Keller fit savoir qu'il allait installer un nouveau type de barrage « à crête automatique », conçu par la Société des barrages automatiques de Zurich, « dénivellant la lame d'eau au fur et à mesure de son augmentation ». Les travaux devaient être réalisés au cours de l'hiver à venir, mais il faudra, en fait, attendre 1924 pour que l'installation soit terminée.

Le 24 septembre 1924, une crue subite menaça le Bourg et devant la montée des eaux, les vannes automatiques du barrage de l'Infernet auraient dû fonctionner. Or, seule la vanne de gauche put s'abaisser complètement, celle de droite restant bloquée, soit par des graviers (version des syndicats), soit à la suite d'un montage défectueux (version Keller). L'Union des Syndicats de l'Oisans, craignant que l'élévation anormale de la récente crue ait été partiellement causée par le barrage, demanda alors au Préfet de faire vérifier les conditions d'installation de l'ouvrage, et de mettre en demeure la Société Keller et Leleux « de rétablir les lieux dans les conditions réglementaires ». De son côté, M. Élie Rousset, conseiller d'arrondissement, avait fait toutes réserves sur le barrage automatique « non autorisé », avec sa « pile en maçonnerie » au milieu de la rivière, insistant sur le fait que cet ouvrage entravait le cours des eaux et donc l'entraînement des graviers. Selon lui, cette situation entretiendrait dans l'esprit de la population « une inquiétude continuelle [et] une exaspération profonde contre ceux qu'elle tient pour responsables des événements qu'elle redoute, exaspération qui, le 24 septembre dernier,

se traduisait par des menaces contre le barrage Keller». Il avait été alors envisagé, ni plus ni moins, « que d'aller [le] faire sauter »!

Le 31 octobre 1926, à la suite d'une crue comparable à celle de 1924, la vanne droite du barrage automatique, encore bloquée, ne pourra être complètement abattue, se maintenant d'ailleurs dans cette position jusqu'au 13 décembre. Un texte imprimé, diffusé en janvier 1927 par le Syndicat de Défense de la Plaine de l'Oisans, après avoir refait l'historique du barrage, croyait devoir faire un certain nombre d'observations relatives, entre autres, à l'abaissement des seuils et à la conséquence indéniable d'un relèvement de 2,25 m du barrage (soit 0,50 m plus haut que le seuil de l'Aveynat). Il rappelait qu'en supprimant la pente, l'on avait « paralysé le tirage » qu'elle exerçait sur l'entraînement des graviers et galets qu'auraient dû encore accélérer les derniers travaux d'abaissement des seuils de Pestre et de Bâton, situés plus en amont du seuil de l'Aveynat. Dans une note de janvier 1927, un ingénieur des Ponts et Chaussées appuyait ce raisonnement en écrivant: « Le barrage mobile de l'Aveynat est déjà nuisible – probablement – [...] en eaux moyennes. Le dérasement supposé fait [des seuils], il sera très nuisible. »

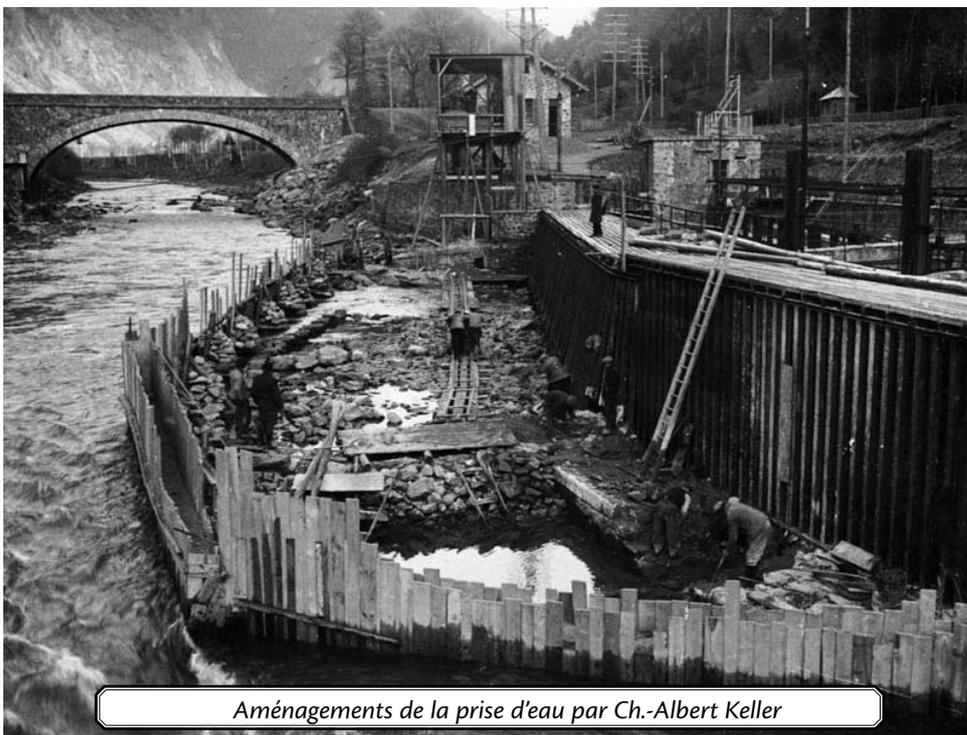
Une nouvelle crue eut lieu le 10 juin

1928. Dans son rapport, l'ingénieur Bouchery fit le constat que si la vanne automatique du barrage, rive gauche, semblait entièrement baissée, « celle de rive droite était complètement levée et le niveau de l'eau était à quelques centimètres au dessous du couronnement de ladite vanne ».

Les Et^s Keller-Leleux s'engagèrent vis-à-vis des Ministères des Travaux Publics et de l'Agriculture, à abaisser de 1,45 m la retenue du barrage, et ce au plus tard pour le 1^{er} octobre 1928. Il est vrai qu'une nouvelle campagne de travaux d'écrêtement des seuils avait été programmée sur une durée de trois ans, à partir de l'hiver 1928-1929. En mars 1931, le Syndicat Unique de l'Oisans nota que tous les travaux avaient été effectués par l'industriel, en particulier la suppression de toute saillie du barrage au dessus de la cote 700 m 65, et la suppression de la pile centrale supportant une passerelle. La vanne à secteur avait été remplacée par une vanne de chasse « formant déversoir avec 6 mètres de débouché libre. Le seuil se trouvait même à 15 cm environ en dessous de la cote imposée... L'ingénieur des Ponts et Chaussées avait aussi tenu à indiquer que le nouveau barrage se trouvait « accolé immédiatement » à l'aval de l'ancien. Cette disposition de deux barrages successifs ne présentait, selon lui, « aucun inconvénient ».

Ainsi, après plus d'une douzaine d'années de rapports conflictuels, la question épineuse du barrage surélevé semblait définitivement réglée. C'était toutefois sans compter sur le fort caractère du directeur-délégué des Etablissements Keller & Leleux, n'ayant en vue que la pleine réussite de son entreprise... En septembre 1933, la Société aurait, une nouvelle fois, surélevé le barrage, au grand dam du directeur du Syndicat unique de l'Oisans qui accusait les agents de l'Etat « de laxisme, voire même de complaisance ». Stigmatisant l'absence de réactions des fonctionnaires, il n'hésitait pas à écrire: « Il est donc inconcevable qu'une Administration publique comme celle des Ponts et Chaussées puisse avoir, par une négligence caractérisée de plus de trente ans, causé les catastrophes dernières et motivé les effroyables dépenses actuelles, [et qu'elle] essaye encore de fermer les yeux sur les abus dont elle connaît tout le danger et toutes les conséquences. » En mars 1940, les Ponts et Chaussées furent encore alertés par le Syndicat sur une légère surélévation de la crête du barrage que les Et^s Keller-Leleux avaient portée au niveau 700,89. M. Keller fit valoir que cette situation intéressait « directement et d'urgence, la Défense Nationale ». Mais la querelle en restera là, sans doute du fait du décès, cette même année, de M. Charles-Albert Keller.

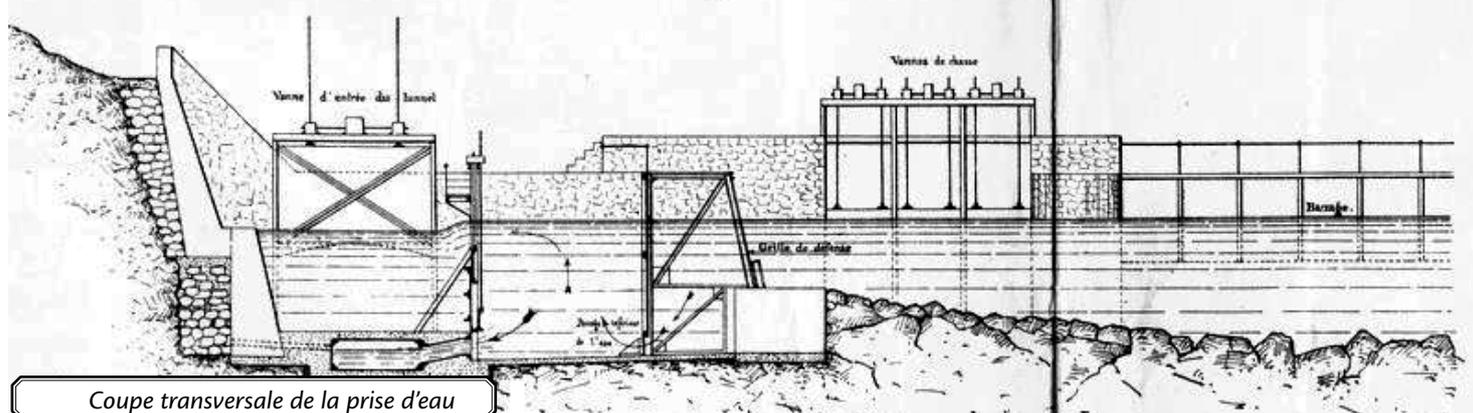
Le barrage de l'Infernet continuera de remplir son rôle, sans provoquer d'autres incidents. Repris par E.D.F., il est appelé à disparaître dans les toutes prochaines années dans le cadre du projet de centrale souterraine « Romanche-Gavet ». Les centrales de Livet I et II et des Vernes ne seront plus alors que des « coquilles vides ». Un nouveau barrage de prise d'eau est prévu 450 m environ en amont du pont de l'Aveynat (l'ancien étant à 144 m à l'aval), autrement dit il se situera à 594 m, + la largeur du pont, en amont du barrage primitif. Son seuil sera à



Aménagements de la prise d'eau par Ch.-Albert Keller

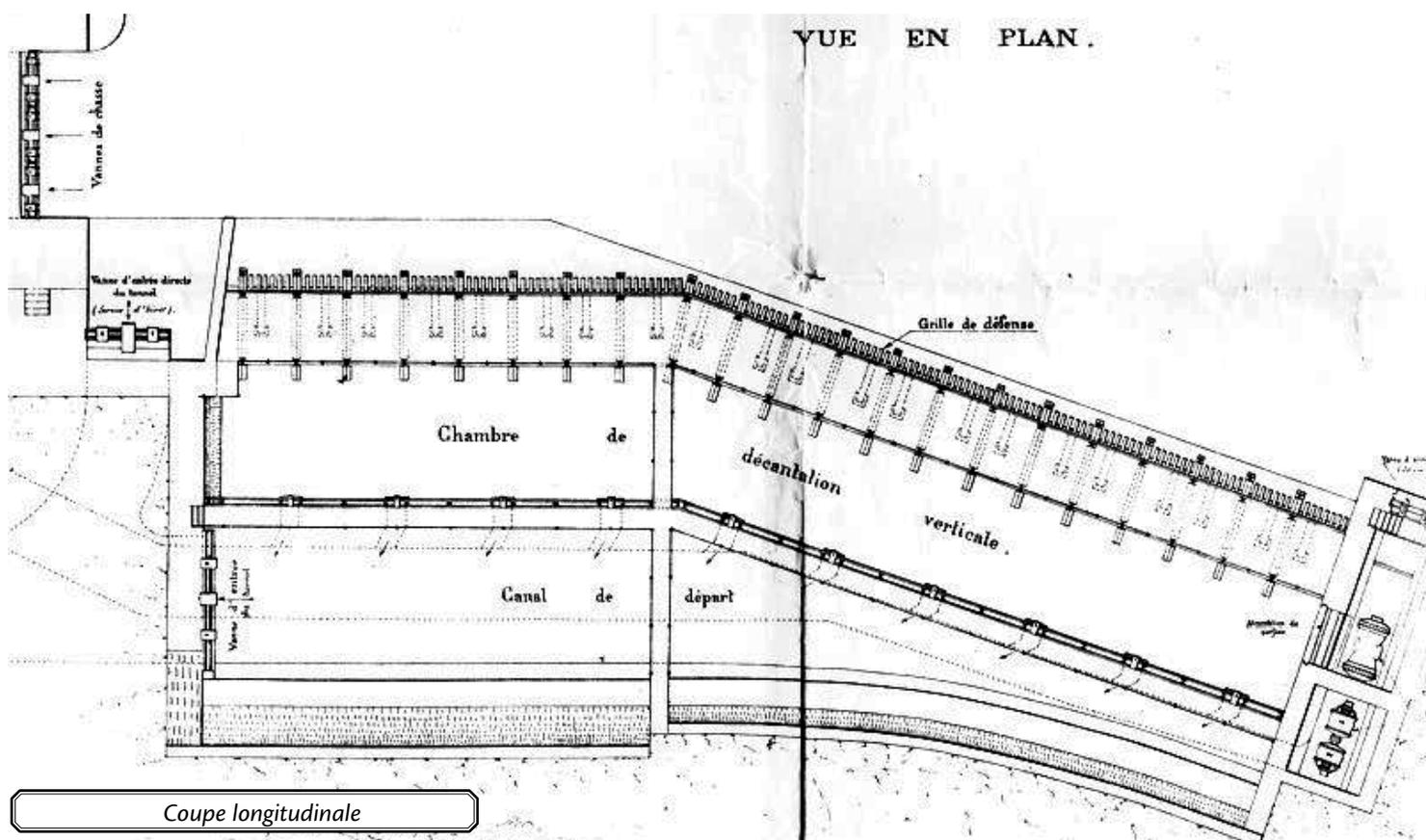
COUPE TRANSVERSALE

(Profil type).



Coupe transversale de la prise d'eau

VUE EN PLAN.



Coupe longitudinale

la cote 700,50. Nous précisons bien «son seuil» et non la crête qui sera arasée à la cote 709. Le niveau normal du plan d'eau sera porté à 705 m, la prise d'eau latérale, située en rive droite, ayant, quant à elle, son seuil à 702,50. Soulignons que le décret ministériel donne la possibilité de porter le niveau de l'eau à 706 m.

Espérons que l'étude d'impact a bien pris en considération le fait que la plaine d'Oisans a un très faible dénivelé (moins de un mètre par kilomètre), et que le nouveau plan d'eau, couvrant 10 hectares, véritable reconstitution d'un petit lac Saint-Laurent, ne va

pas insensiblement ruiner tous les très coûteux efforts supportés par la population du Bourg depuis le milieu du XIX^e siècle pour arriver à l'abaissement successif des seuils de l'Aveynat, Pestre et Bâton, travaux qui avaient essentiellement pour but d'accroître la pente de la rivière et donc d'assainir la plaine, tout en luttant contre les inondations. Le nouveau barrage, qui profite de ces travaux d'abaissement situés précisément dans cette partie inférieure de la plaine, ne risque-t-il pas de ralentir l'entraînement des graviers (crainte régulièrement évoquée par les ingénieurs eux-mêmes), provoquant

un exhaussement progressif du lit de la Romanche entre les confluent de l'Eau d'Olle et de la Lignarre, et donc, lors des crues, un mouvement de reflux des eaux vers le Bourg, via le ruisseau de la Rive? Le nouveau plan d'eau à 705 m aura-t-il une influence sur le niveau de la nappe phréatique de la plaine? L'avenir nous le dira, en souhaitant de tout cœur que nos appréhensions soient vaines...

Bernard FRANÇOIS
de l'Académie Delphinale

LE JEUX MÉLI-MÉLO D'ÉTIQUETTES DE L'OISANS

NE	BAR	RO	RO	AN
MAN	MON	MA	GU	RA
CHE	GNES	NES	MI	TAI
COL	AV	AL	CRIS	INE
GE	TEUR	FON	POR	ID
CHE	RAI	TA	TAUX	ES

Règle du jeu.

Remplacez les étiquettes syllabiques dans le bon ordre en vous aidant des définitions et du chiffre qui correspond au nombre de lettres contenu dans le mot. Chaque étiquette doit être utilisée qu'une fois.

Attention, il faut déjouer les pièges avant de parvenir à trouver le 10^e mot au nombre de lettres inconnu.

Si vous êtes très fort en jeux de lettres, essayez de résoudre l'énigme sans rayer les étiquettes utilisées.

DÉFINITIONS	NOMBRE DE LETTRES
Marchand.	10 _ _ _ _ _
On en trouvait à Versailles.	8 _ _ _ _ _
Trésor enfoui.	7 _ _ _ _ _
Pointues chez nous.	9 _ _ _ _ _
À tête de dauphins.	9 _ _ _ _ _
Hier on la craignait, aujourd'hui on la déclenche.	9 _ _ _ _ _
Voie à l'accent Italien.	7 _ _ _ _ _
Colosse cyclopéen.	7 _ _ _ _ _
Capricieuse et débordante.	8 _ _ _ _ _
Indispensables pour suivre le bon chemin.	? _ _ _ _ _

BRÈVES — BRÈVES — BRÈVES — BRÈVES — BRÈVES — BRÈVES

► Le prix de l'Alpe 2011, décerné par le Jury des Écrivains Dauphinois vient d'être décerné à M. Jacques Perret pour le très bel ouvrage «Regards sur les Alpes», Éditions du Mont Blanc, qui présente, avec de superbes illustrations, les cent plus beaux (et rares) livres sur la montagne.

► L'Office du Tourisme du Bourg étudiera pour cet été, avec notre président, un circuit historique de la petite capitale de l'Oisans. Avec peut-être une signalétique illustrée donnant les anciens noms tels la rue des Effaures, les fontaines de la Guillema et des Effauries, ou notant l'emplacement de bâtiments disparus: couvent des Récollets, hôtel-dieu, château de M. de Viennois, chapelle des Pénitents, etc.



► Notre administrateur Raymond Joffre a été élu le samedi 21 janvier à la vice-présidence de l'Académie Delphinale. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

► Le Club Cartophile Dauphinois, que préside Bernard François, organise le dimanche 19 février (9 h-18 h) son Salon de la carte postale ancienne. Rendez-vous est donné aux collectionneurs à St-Martin-le-Vinoux (Nord Grenoble), Maison des Moais, 47 avenue général Leclerc (entrée gratuite).

► Le samedi 25 février, à 14 h30, salle des Archives départementales à Grenoble, le général Retout fera son discours de réception devant l'Académie Delphinale, avec une communication sur «Charles-Albert Keller, le mal-aimé». Les personnes intéressées par ce sujet sont cordialement invitées.

► Dans l'Almanach du Dauphiné 2012, nous signalons plus particulièrement deux articles illustrés chacun d'une rare carte postale-photo: «Les gendarmes du Freney-d'Oisans» et «l'inondation du Bourg-d'Oisans en 1928».

► Notre Association sera partenaire de la seconde édition de Miss pays d'Oisans, qui se déroulera à l'Alpe-d'Huez, le vendredi 14 septembre. La dynamique responsable de cette belle manifestation, Cathy Sauvebois, sollicitera encore les conseils avisés de Marilyn Brichet.

► Nous vous conseillons vivement d'aller découvrir la remarquable exposition photographique réalisée par l'Office du Tourisme de Venosc (avec la contribution de notre association), sur la construction de la centrale de Pont Escoffier et du barrage du Plan du lac.

CONCOURS DE NOUVELLES - PRIX LITTÉRAIRE YVONNE SÉVOZ

► **RAPPEL**: Les manuscrits doivent être déposés **AU PLUS TARD LE 10 MARS**.

Le lauréat sera dévoilé **au cours du dimanche 1^{er} avril - Printemps du Livre en Oisans** -

ainsi qu'un prix d'encouragement à écrire une nouvelle. Tous renseignements auprès de **Oleg Ivachkevitch**.

L'Oisans se définit par l'eau. Le cours de la Romanche (et de ses affluents) lui appartient jusqu'à Séchillienne.



La Romanche vacille en ses débuts; plus loin, elle prendra de l'assurance



Elle coule droite (enfin, à peu près...)

«L'Oisans aux six vallées»: la Romanche, le Vénéon, la Sarenne, le Ferrand, la Lignarre, l'Eau d'Olle sans compter les innombrables cascades et cascatelles qui fusent des glaciers ou des lacs situés sur les plateaux qui dominent le cours de la Romanche.



La cascade de la Pisse, aux Fréaux
Dans la Combe de Malaval

Certaines communes (Villar-Reculad, Huez), privées de sources, se sont débrouillées au mieux, quitte à se faire la guerre (voir bulletin N° 60). Cependant, pour survivre, il fallait de l'eau.

Pour les bêtes, d'abord. C'est le plus important. Vastes troupeaux, appartenant à chacun, mais regroupés dans les pâturages sous la garde d'enfants du village; transhumants venus du Sud; «arrentés» c'est-à-dire achetés au printemps puis revendus, engraisés, à l'automne, pour ne pas encombrer les écuries pendant le long hiver; et pour ne pas réduire la provision de foin entassé dans la grange.

Dans les maisons cossues, il y a une pompe dans l'écurie.

Pour faire boire les bêtes, un trou dans l'herbe suffit, à condition qu'il soit plein d'eau.



Source dans les vastes pâturages
de l'Aiguillon-Villar d'Arène

À la rigueur, on peut installer un bassin au ras du sol



Abreuvoir-La Chalp d'Outre-Villar d'Arène
Abreuvoir-Auris



L'eau est encore indispensable pour faire la cuisine: comment survivre sans la soupe bi-quotidienne, avec du lard et les légumes du potager, et qui a longuement mijoté dans la cheminée sur les «bleytes», coupées au carré, faites de paille et de fumier de mouton. On les a fait sécher au préalable sous le toit.

De toutes façons, là où l'on cuisine il faut toujours avoir de l'eau sous la main. Un incendie est si vite arrivé!



Des bleytes sur un balcon¹

L'eau sert surtout dans les lavoirs. Ils se caractérisent par les deux planches qui se font face, sur lesquelles les ménagères savonnaient, battaient puis rinçaient le linge de la maison lors de la «grande lessive de printemps». Pas seulement! Dans un texte de mémoires, Félix Bret, notaire à Villar d'Arène dans les premières années du XIXe siècle constate qu'en hiver, les femmes, qui revenaient du lavoir, avaient le bas de leurs jupes «raides de glace».



Le Mont de Lans lavoir



Oz-lavoir

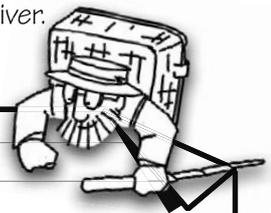
À Clavans, point de lavoir, simplement le ruisseau qui sépare les deux hameaux. Les femmes emportaient un petit meuble où il y avait place pour le savon, la brosse, le battoir et leurs genoux sur lesquels elles s'appuyaient. En revanche, elles mettaient les draps à sécher sur les toits au prix de Dieu sait quelle gymnastique!

Tout cela, en faisant aller leurs langues. Ou bien ... Il existe, dans d'autres civilisations, des «chansons de lavoir». En connaissez-vous? Pouvez-vous en ressusciter? même si vous avez une machine à laver...

«Se lavait-on? Pas de baignoires, ni de douches, ni de lavabos, et même rarement de l'eau chaude... Une cuvette, un broc, un seau. Ma grand-mère, Amélie Albert, née à Villar d'Arène en 1854, racontait qu'en hiver, elle cassait la glace dans sa cuvette, avant de se laver. Dans ce genre de pays, l'hiver dure longtemps. Brr...»

Madeleine Martin.

1) Excréments séchés, de moutons ou chèvres, utilisés comme combustible pour se chauffer l'hiver.



À NOTER DANS VOS AGENDAS DÈS MAINTENANT :

Expositions de cartes postales avec projection de diaporama, bourse, échange, entrée libre :

• **Dimanche 10 juin 2012**, de 10h à 12h et de 14 h à 18 h à Allemont, salle «Belledonne»;
thème: Allemont et la vallée de l'Eau d'Olle et du Flumet.

• **Dimanche 8 juillet 2012** de 10h à 12h et de 14 h à 18 h à Venosc, salle de l'Office de Tourisme;
thème: Venosc et la vallée du Vénéon.

René BALMET

AVIS DE RECHERCHE

Nous recherchons des vidéos amateurs, films de famille, souvenirs de vacances... réalisés en Oisans dans les années 30, 40, 50, 60, 70 conservés sur les supports analogiques, tels que bobines super8, 8mm ou autres. Ces archives vidéos peuvent contenir de véritables trésors ou témoignages vibrants de notre belle région. Après analyse de l'état et du type de support, nous vous proposerons de numériser cette bande analogique puis de vous restituer l'original avec une copie numérique sous le format de votre choix. En échange nous conserverons une copie d'archive pour notre association. Nous vous rappelons que nous numérisons les photos sur plaques de verre dans les mêmes conditions avantageuses pour le prêteur.

L. Albertino

PATOIS DE L'OISANS

L'invitation lancée par Gilbert Orcel a réuni le 7 janvier 2012 entre 14 h et 16 h 30 au palais des sports de l'Alpe d'Huez (salle de la Sure) 14 patoisants (Huez, Auris, Venosc). Gérard Dionnet et moi-même constituons l'équipe technique pour le tournage vidéo.



Cet enregistrement était important, car il nous a mis en condition réelle de tournage avec le nouveau matériel itinérant acheté l'été dernier (jusqu'à ce jour les essais n'avaient été que des simulations ou exclusivement tournés sur des questions techniques).

Gilbert comme à son accoutumé, avait parfaitement organisé ce rendez-vous, il avait également fait répéter toute son équipe Duizats. Cette préparation nous a permis de filmer toutes les scènes en un peu plus de deux heures (soit environ 5 minutes de film réel).

Nous avons profité de ce tournage pour montrer aux patoisants réunis le résultat monté du tournage du mois de juin 2011.

Grâce à notre amie Brigitte Monnet de Clavans-en-haut-Oisans, nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente le vendredi 20 janvier 2012 de 14 h à 17 h. La neige qui tombait dru n'a pas contrecarré le rassemblement d'une dizaine de personnes, dont trois irréductibles patoisants pour cette demi-journée de tournage.

Ce premier contact très prometteur nous incite à renouveler ce rendez-vous à des dates ultérieures. Nous remercions la mairie de Clavans qui nous a gracieusement laissé la salle polyvalente pour cette occasion.

Pour ces deux rassemblements, M. André Dode président d'honneur de l'association Coutumes et traditions de l'Oisans était venu nous encourager et nous féliciter. Il a pris de nombreuses notes, a fait de nombreux commentaires et il a participé au tournage avec la passion et la fougue de ses vingt ans.

Le matériel a répondu à notre attente, le dérushage donne un résultat vidéo de haute qualité et un son parfait.

Montage et démontage du matériel ne prennent pas plus de 30 minutes.

D'autres tournages sont prévus dans les semaines futures. Clavans, Vaujany, Mont-de-Lans et Auris et nous l'espérons tous les autres villages de l'Oisans.

_____ L. ALBERTINO - G. DIONNET



LE PRINTEMPS DU LIVRE 2012

Le 17^e «Printemps du Livre en Oisans» se déroulera le dimanche 1^{er} avril au Foyer Municipal de Bourg-d'Oisans.

Organisé par notre Association, en partenariat avec la Mairie de Bourg-d'Oisans, ce salon annuel reste une occasion exceptionnelle de rencontrer des auteurs, gens de lettres et de plume régionaux, d'échanger maints propos enrichissants concernant leurs ouvrages et d'obtenir des dédicaces.

Bien entendu, la montagne est très présente dans ces écrits et elle reste une intarissable source d'inspiration. Textes, photos, dessins... confirment que «l'Oisans a du talent».

Durant cette journée, nous révélerons l'identité du lauréat du Concours de Nouvelles du «Prix littéraire Yvonne Sévoz», sélectionné par un jury de sept membres sous la présidence de Pierre Gandit, maire de La Garde et auteur de l'ouvrage «L'orage qui tue l'hiver» qui a été couronné «Prix Ex Libris - Dauphiné 2011».

Enfin, dans l'après-midi, nous projeterons un diaporama de photos d'Alfred Michaud, réalisées entre 1860 et 1870. Il s'agit des toutes premières photos sur l'Oisans de ce pharmacien qui s'est passionné pour la petite «boîte noire» de l'époque.

_____ Oleg Ivachkevitch

Solution du jeu méli-mélo d'étiquettes de l'Oisans: SÉJIND GUIDES

— ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS —

Président: Bernard François - **Vice-présidents:** Madeleine Martin et Oleg Ivachkevitch - **Trésorier:** Gérard Dionnet
Trésorier-adjoint: Corinne Guiguet-Bologne - **Secrétaire:** Danielle Pornin - **Présidents d'honneur:** Roger Canac, André Dode, Gaston Savioux

Réalisation du bulletin: Lionel Albertino et Madeleine Martin

Adresse postale: 38 rue de Viennois - 38520 Le Bourg d'Oisans

Adresse e-mail: info@coutumesethistoireenoisans.com - **Site internet:** http://coutumesethistoireenoisans.com

Les informations, textes, photos visibles sur notre bulletin, restent la propriété de leurs auteurs et de l'Association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Toute reproduction par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation écrite de l'association.